



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Fosses



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET 2025
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget primitif du CCAS 2025 est présenté ci-dessous par section (investissement et fonctionnement) et par chapitre.

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2024 ont été repris au budget primitif 2025.

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
001	Déficit antérieur		001	Bénéfice cumulé antérieur	190,00
21	Autres immobilisations corporelles - Equilibre budget	190,00			
TOTAL INVESTISSEMENT		190,00 €			190,00 €

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général (sejour seniors + assurance + transport-collation Foyer des Anciens- repas des anciens colis personnes âgées)	59 385,81	002	Excédent cumulé à fin 2024	13 253,81
65	Charge des gestion courante (Allocation chauffage-autres secours-participation portage de repas à domicile- Prévision rembt voyage suite annulation)	10 000,00	70	Produits des services (concessions)	500,00
68	Provision pour dépréciation des cptes de tiers	0,00	74	Participations des seniors (voyage)	47 532,00
				Participation commune (Equilibre budget)	8 100,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		69 385,81 €			69 385,81 €

TOTAL GENERAL		69 575,81 €			69 575,81 €
----------------------	--	--------------------	--	--	--------------------

Mairie
5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60
Siret : 219 500 568 00015

OP BARCELLES

Section d'investissement : Le report de l'excédent cumulé au 31 décembre 2024 est le seul mouvement en recette.

L'équilibre de cette section a été inscrit au chapitre 21 en dépenses pour 190,00 €.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les principales dépenses sont en lien avec les compétences d'un centre communal d'action sociale à savoir :

- Repas des anciens.
- Colis de fin d'année.

Les dépenses liées au voyage des seniors (hébergement, transport, visites et assurances) sont également inscrites au budget du CCAS. Cependant, elles sont compensées par le remboursement des participants. Pour 2025, un voyage est organisé du 22 au 27 mai 2025 ayant pour destination Annecy et sa région. Une journée dans la ville d'Amiens (visite de la cathédrale et découverte des hortillonnages) est également prévue le 29 avril 2025.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : Les charges prévues à ce chapitre sont essentiellement les aides (allocation chauffage), les secours destinés à des personnes en difficultés ou en situation de précarité, la participation du C.C.A.S. au portage de repas à domicile.

Il a été également prévu des crédits à hauteur de 3 000 € afin de rembourser la participation des participants en cas d'annulation de leur séjour.

Section de fonctionnement – Recettes

Le budget du C.C.A.S. est équilibré par la subvention de la commune (8 100 €).

Les autres recettes sont :

- L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024.
- Les recettes des concessions de cimetière.
- La participation financière des frais du séjour par les participants.

Le budget est voté en équilibre pour chacune de ces sections :

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 385,81 €	69 385,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	190,00 €	190,00 €

Raphaël BARBAROSSA
Président du C.C.A.S.



Mairie
5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60
Siret : 219 500 568 00015